

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 août 2006

CP 06/08-34

## POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNE DE PUYLAGARDE.

### I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1971, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la construction de caniveaux et bordures de trottoirs situés en agglomération le long des routes départementales, lorsque celles-ci font l'objet d'une réfection partielle ou totale de chaussée décidée par l'Assemblée.

Cette subvention est calculée au taux de 36 % du coût HT des travaux subventionnables.

### II - DOSSIER PRESENTE

En application de ces dispositions, je vous propose d'examiner le dossier présenté dans le tableau ci-après, étant précisé que les travaux de chaussée seront inscrits au programme de voirie départementale 2007.

Cette demande porte sur la fourniture et la mise en oeuvre des bordures de trottoirs et caniveaux, ainsi que sur les travaux liés à l'évacuation des eaux des caniveaux (grilles, bouches d'avaloirs) et les canalisations reliant ces ouvrages.

*\* dossier présenté dans le cadre de la politique classique*

COMMUNES N° RD	Montant des travaux en €HT	Montant des travaux pris en compte	subvention départementale Taux : 36 %
<b>1) PUYLAGARDE</b> Création de caniveaux et bordures de trottoirs sur la RD 33	23 076	23 076	<b>23 076 x 36% = 8 307 €</b>

**TOTAL : 8 307€**

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision, étant entendu que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, Nature 2041426, sous-fonction 61.

Délibération de programme 2006.....	<b>150 000 €</b>
Engagé aux précédentes Commissions Permanentes.....	<b>20 545 €</b>
Engagé à la Commission Permanente de ce jour.....	<b>8 307 €</b>
Engagé cumulé suite à la Commission Permanente de ce jour..	<b>28 852 €</b>
Disponible.....	<b>121 148 €</b>

## CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 août 2006

CP 06/08-34

### POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNE DE PUYLAGARDE.

—

### DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde la subvention départementale suivante d'un montant de 8 307 €:

*\* dossier présenté dans le cadre de la politique classique*

COMMUNES N° RD	Montant des travaux en €HT	Montant des travaux pris en compte	subvention départementale Taux : 36 %
<b>1) PUYLAGARDE</b> Création de caniveaux et bordures de trottoirs sur la RD 33	23 076	23 076	<b>23 076 x 36% = <u>8 307 €</u></b>

**TOTAL : 8 307€**

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041426, sous-fonction 61 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,